



- Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 25% de son actif. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de haut rendement (High Yield)

Le FCP peut être exposé des titres de créance et instruments du marché monétaire à caractère spéculatif dans la limite de 25% de son actif. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » (de notation inférieure à BBB- ou non notés) qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

- Risque de change

Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le niveau d'exposition maximal au risque de change est limité à 100% de l'actif du FCP.

- Risque instruments dérivés :

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions dans la limite de 100%, sur les marchés taux dans la limite d'exposition de 25%.

L'engagement sur les marchés à terme sera limité à tout moment à 100% de l'actif net.

En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser de façon importante

- Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.